

mentalement employé, sort de nouveau de cette affaire, et va servir à d'autres échanges, après avoir rempli son office de passager, de même que beaucoup d'autres matières sous la forme desquelles s'est trouvée successivement cette valeur capitale. Ce n'est donc point perdre ou altérer le capital, que de disposer de sa valeur, sous quelque forme matérielle qu'elle se trouve, pourvu qu'on en dispose de manière à s'assurer le remplacement de cette valeur.

Qu'un français, négociant en marchandises d'outre-mer, envoie dans l'étranger un capital de 100,000 francs en espèces pour avoir du coton; son coton arrivé, il possède 100,000 francs en coton au lieu de 100,000 francs en espèces (sans parler du bénéfice). Quelqu'un a-t-il perdu cette somme de numéraire? Non, certes; le spéculateur l'avait acquise à titre légitime. Un fabricant de cotonnades achète cette marchandise, et la paie en numéraire: est-ce lui qui perd la somme? Pas davantage. Au contraire, cette valeur de 100,000 francs sera portée à 200,000 francs entre ses mains; ses avances payées, il y gagnera encore. Si aucun des capitalistes n'a perdu les 100,000 francs du numéraire exportés, qui peut dire que l'état les a perdus? Le consommateur les perdra, dirait-on. En effet, les consommateurs perdront la valeur des effets qu'ils achèteront et qu'ils consommeront; mais les 100,000 francs de numéraire n'eussent pas été exportés, et les consommateurs auraient consommé en place des étoffes de lin et de laine, pour une valeur équivalente, qu'il y aurait toujours eu une valeur de 100,000 francs détruite, perdue, sans qu'il fût sorti un sous du pays. La perte de valeur dont il est ici question n'est pas le fait de l'exportation, mais de la consommation qui aurait eu lieu tout de même. Nous sommes donc fondés à dire que l'exportation du numéraire n'a rien fait perdre à l'état.

On insiste; on prétend que si l'exportation de 100,000 francs de numéraire n'avait pas eu lieu, la France posséderait cette valeur de plus. On croit que la nation a perdu deux fois 100,000 mille francs: l'argent exporté d'abord, la marchandise consommée ensuite; tandis qu'en consommant des étoffes d'un produit entièrement indigène, elle n'aurait perdu qu'une fois 100,000 francs. Je répète que l'exportation des espèces n'a pas été une perte, qu'elle a été balancée par une valeur importée, et qu'il est tellement vrai qu'il n'y a eu que les 100,000 francs de marchandises consommées qui aient été perdues, que je défie qu'on trouve de perdans autres que les consommateurs de la marchandise consommée. S'il n'y a pas eu de perdant, il n'y pas eu de perte.

Si l'exportation du numéraire ne fait rien perdre aux capitaux de la nation, pourvu qu'elle amène des retours, son importation ne leur fait rien gagner. En effet, on ne peut faire entrer du numéraire sans l'avoir acheté par une valeur équivalente, et il a fallu exporter celle-ci pour importer l'autre.

On dit à ce sujet que si l'on envoie à l'étranger des marchandises au lieu de numéraire, on procure par là à ces marchandises un débouché qui fait gagner à leurs producteurs les profits de cette production. Je réponds que lorsqu'on envoie du numéraire à l'étranger, c'est précisément comme si l'on y envoyait des produits de votre industrie; car les métaux précieux dont nous faisons commerce, ne nous sont pas donnés gratuitement et sont toujours acquis en échange de nos produits, soit d'avance, soit après-coup. En général, une nation ne peut payer une autre nation qu'avec ses produits, par une raison bien claire; c'est qu'elle n'a pas d'autre chose à donner.

Il vaut mieux, dit-on encore, envoyer à l'étranger des denrées qui se consomment, comme des produits manufacturés, et garder les produits qui ne se consomment pas, ou qui se consomment lentement, comme le numéraire. Mais les produits qui se consomment vite, s'ils sont les plus recherchés, sont plus profitables que les produits qui se consomment lentement. Forcer un producteur à remplacer une portion de son capital soumise à une consommation rapide, par une autre valeur d'une consommation plus lente, serait lui rendre souvent un fort mauvais service. Si un tenturier avait donné dans l'étranger une commission pour de la crechenille, on lui ferait un tort réel de lui envoyer de l'or, sous prétexte qu'à égalité de valeur c'est une marchandise plus durable. Il a besoin, non d'une marchandise durable, mais de celle qui, périssant dans sa cure, doit bientôt reparaître dans la teinture de ses étoffes.

Ce qu'il importe de voir durer, ce n'est aucune matière en particulier: c'est la valeur du capital. Or, la valeur du capital se perpétue, malgré le fréquent changement des formes matérielles dans lesquelles réside cette valeur. Il ne peut même rapporter un profit, un intérêt, que lorsque ces formes changent perpétuellement; et vouloir le conserver en argent, ce serait le condamner à être improductif.

Après avoir montré qu'il n'y a aucun avantage à importer de l'or et de l'argent préférentiellement à toute autre marchandise, nous irons plus loin, et dirons que, dans la supposition où il serait désirable qu'on obtint constamment une balance en numéraire, il serait impossible d'y parvenir.

L'or et l'argent, comme toutes les autres matières dont l'ensemble forme les richesses d'une nation, ne sont utiles à cette nation que jusqu'au point où ils n'excèdent pas les besoins qu'elle en a. La surplus, occasionnant plus d'offres de cette marchandise qu'il n'y a de demandes, on avilit la valeur d'autant plus que l'offre est plus grande, et il en résulte un puissant encouragement pour en tirer parti au dehors avec bénéfice.

Rendons ceci sensible par un exemple. Supposons pour un instant que les communications intérieures d'un pays et l'état de ses richesses soient tels, qu'ils exigent l'emploi constant de 1000 voitures de tout genre; supposons que, par un système commercial quelconque, on parvint à y faire entrer plus de voitures qu'il ne s'en détruirait annuellement, de manière qu'au bout d'un an il s'en trouvât 1500 au lieu de 1000: n'est-il pas évident qu'il y aurait dès-lors 500 voitures occupées sous différentes formes, et que les proprié-

taires de ces voitures, plutôt que d'en laisser dormir la valeur, chercheraient à s'en débarrasser au rabais les uns des autres, et, pour peu que la contrebande en fût aisée, les feraient passer à l'étranger pour en tirer un meilleur parti? On aurait beau faire des traités de commerce pour assurer une plus grande importation de voitures, on aurait beau favoriser le grand frais l'exportation de beaucoup de marchandises pour en faire rentrer la valeur sous forme de voitures, plus la législation chercherait à en faire entrer, et plus les particuliers chercheraient à en faire sortir.

Ces voitures sont le numéraire. On n'en a besoin que jusqu'à un certain point; nécessairement il ne forme qu'une partie des richesses sociales, qui sont composées de beaucoup d'autres choses. Il en faut plus ou moins selon la situation des richesses générales, de même qu'il faut plus de voitures à une nation riche qu'à une nation pauvre. Quelle que soient les qualités brillantes ou sèches de cette marchandise, elle ne vaut que d'après ses usages, et ses usages sont bornés. Ainsi que les voitures, elle a une valeur qui lui est propre, valeur qui diminue si elle est abondante par rapport aux objets avec lesquels ont on l'échange, et qui augmente si elle devient rare par rapport aux mêmes objets.

A quoi servent donc tous les soins que prennent les gouvernements pour faire pencher en faveur de leur nation la balance du commerce? A rien, si ce n'est à entraver l'industrie, et à retarder ses progrès.

Pourquoi faut-il que des notions si claires, si conformes au simple bon sens, et à des faits constatés par tous ceux qui s'occupent de commerce, aient néanmoins été rejetées dans l'application par la plupart des gouvernements? C'est disons-le, parce que les premiers principes de l'économie politique sont encore trop généralement ignorés; parce qu'on élève sur de mauvaises bases des raisonnements ingénieux dont se paient trop aisément, d'une part, les passions des gouvernements (qui emploient les prohibitions comme une arme offensive ou comme une ressource fiscale), et d'une autre part l'avidité de plusieurs classes de négociants et de manufacturiers qui trouvent dans les privilèges un avantage particulier, et s'inquiètent peu de savoir si leurs profits sont le résultat d'une production réelle ou d'une perte supportée par d'autres classes de la nation.

Vouloir mettre en sa faveur la balance du commerce, c'est-à-dire, vouloir donner des marchandises et se les faire payer en or, c'est ne vouloir point de commerce; car le pays avec lequel vous commerciez ne peut vous donner en échange que ce qu'il a. Si vous lui demandez exclusivement des métaux précieux, il est tenté à vous en demander aussi; et de moment que l'on prétend de part et d'autre à la même marchandise, l'échange devient impossible. Si l'accaparement des métaux précieux était exécutable, il ôterait toute possibilité de relations commerciales avec la plupart des états du monde.

Lorsqu'un pays vous donne en échange ce qui vous convient, que demandez-vous de plus? que peut l'en donner de plus? Pourquoi voudriez-vous avoir de l'or, si ce n'est pour acheter ensuite ce qui vous convient?

Un tems viendra où l'on sera bien étonné qu'il ait fallu se donner tant de peine pour prouver la sottise d'un système aussi creux, et pour lequel on a livré tant de guerres.

Fin de la digression sur la balance du commerce.

Montréal, 19 décembre, 1843

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Cinq individus ne savaient plus à quel saint se vouer. Ils n'avaient plus crédit chez leurs boulangers, et leurs blanchisseurs leurs faisaient la grimace. Ils se réunissent alors en grand conseil et ourdissent une trame digne des Frontin et des Marcarille de l'ancien théâtre. Bientôt au n° 155 de la rue du Faubourg Saint-Martin, s'établit une maison de banque. Sur les murs de l'escalier on lit: *Rumpf et Cie., banquiers*, et déjà on se dit que ce comptoir est une succursale d'une maison considérable de Londres.

Cette maison de banque improvisée était le fruit de l'imagination d'un sieur Guesdon dit de Fresneuse, docteur en médecine, plus connu par ses maladies judiciaires que par ses guérisons thérapeutiques. En 1827, il était condamné à Tours à un an de prison pour escroquerie; plus tard, il faisait partie active de la fameuse société hippocratique, et était condamné, à Orléans, à quinze mois de prison pour ses faits et gestes dans cette association. Plus tard, il s'était mis en relation avec un jeune homme très-peu connu, et qui pourrait l'être beaucoup à en juger par la multitude de ses noms. Ce jeune inconnu n'en a pas moins de quatre: Lecapellier dit Morin, dit Périn, dit Rumpf. Le nom de Rumpf fit réfléchir le sieur Guesdon; il tourna, retourna ce nom, lui trouva une tournure anglaise, et son plan fut arrêté.

"Je ferai, se dit-il, du jeune Rumpf un banquier, un chef de maison succursale d'une banque de Londres; je le ferai habiller par le premier tailleur de Paris; je lui donnerai un groom, des chevaux, des voitures; on le croira riche. Je lui louerai un bel appartement, des bureaux, je lui donnerai un caissier et une caisse vide; on le croira banquier."

Tout cela était exécuté dans le mois de juillet dernier; l'appartement était loué et Rumpf habillé en banquier, suivi d'un domestique en livrée, enrichi d'un caissier, d'un cheval, de deux voitures.

Antoine Brabant, ancien huissier à Reims, condamné à trois mois de prison, devint comptable de la maison. On le chargea d'employer les ruses les plus subtiles pour faire croire au trop plein d'une caisse qui n'était, hélas! que trop vide!

Baumann, avec son honnête figure d'Alsacien et son accent d'outre-Rhin, eut le rôle de compère; il devint marchand de vins en boutique à la barrière de la Cunette, électeur, sergent de garde nationale. Ce fut chez lui qu'on envoya prendre des renseignements sur la moralité et la solvabilité du principal acteur de l'imbrroglio, et vous devez comprendre qu'il les donnait excellents.

Révécillechien accepta le personnage le plus humble et peut-être le plus utile. Il endossa la livrée; il est valet de chambre et cocher. C'était le Lafleur de ce nouveau marquis de Montcend. En public, il affectait le plus grand respect pour son maître de contrebande; il lui parlait tête basse et l'épine dorsale courbée en deux; mais, en particulier, il se dédommageait de cette sujétion momentanée. Les portes une fois fermées, Lafleur devenait l'égal de Montcend. Il lui serrait la main, le tutoyait, prenoit place à la même table que lui... Il se permettait toutes sortes de familiarités et se faisait même peut-être servir par lui à son tour Juste et touchant retour des choses d'ici-bas!

Malheureusement, Lecapellier se montra trop avide, et voulut trop tôt profiter de ses escroqueries. Il se mit à vendre les chevaux qu'il avait achetés et qui ne devaient servir qu'à le faire briller et à inaugurer son crédit. L'éveil fut ainsi donné, et les créanciers se présentèrent à la caisse: c'était un lundi. "Nous payons tous les autres jours de la semaine, leur répondit le caissier Brabant, excepté le lundi, qui est consacré aux ennuisemens; j'ai encaissé aujourd'hui 40,000 francs; veuillez passer demain, je vous solderai à présentation." Un de ces créanciers, qui était le chemisier, voulut insister; le caissier croisa les bras sur sa poitrine et lui montra la porte d'un regard courroucé; il portait une des chemises de cet honnête créancier.

Malgré cette audace, nos commédiens tombèrent entre les mains de la justice avant d'avoir pu travailler à leur dénoûment. Si ces habiles escrocs avaient eu en leur pouvoir la première mise de fonds, 3 ou 4 mille fr. seulement, ils seraient peut-être aujourd'hui à Londres ou à Bruxelles, après avoir fait un large coup de filet et jeté la désolation dans tout le commerce de la capitale.

Lecapellier seul est en fuite. Guesdon de Fresneuse, Baumann, Brabant et Révécillechien sont venus s'asseoir sur les bancs de la 6e chambre.

M. Amédée Russel, avocat du roi, a soutenu la prévention contre tous, et appelé plus particulièrement la sévérité du tribunal sur Guesdon, l'instigateur habile de cette association dangereuse.

Le tribunal, après délibération en la chambre du conseil, a condamné Lecapellier dit Morin dit Périn dit Rumpf, par défaut, à deux ans de prison, 50 fr. d'amende; et contradictoirement: Guesdon dit de Fresneuse, en état de récidive; à un an de prison et 50 francs d'amende; et Jean Révécillechien, Joseph Baumann, et Jean-Antoine Brabant, à six mois de prison.